

11 Faits intéressants

Relève des faits intéressants ou se rapportant à la famille VUARNOZ d'origine Suisse

| | |
|-----------------------------|---|
| 1001 - 1100 | |
| 5 Mai | VUARNERII Armanus est cité comme témoin dans un acte de donation de maisons, châteaux, chapelles, vignes, prés, champs, etc. situés à Murat et in Corgivel (Morat et Courgevoux), en faveur du monastère de St. Juste à Suse (Piémont) |
| 1101 - 1200 | |
| Dans les années 1150 à 1180 | VUARENERUS de Balmis est cité comme témoin dans un acte de donation de Henricus de voia, filius domini Baldrati en faveur de l'abbaye de Hautcrêt près d'Oron, pour que l'on prie pour le repos de l'âme de son frère Ulrich, pour lui-même, pour sa femme Emma et pour son fils Albert. |
| 1201 - 1300 | |
| | Un lieu dit WAR-NIO est cité dans une donation en faveur de la Chartreuse d'Oujon (Jura Vaud). |
| 1401 - 1500 | |
| 9 mai | Par acte du 9 mai, signe L. Ruschin not., sous le sceau du doyen d'Ogoz et d'après les bons us du pays, Dom. Gérard de Bella Ripa curé, aberge à Pierre dit WARNOZ du pré dit lieu, 4 poses de terre au lieu dit la Condamina, sous une ceus direct de 5 sold laus., 1 chapon et la moitié d'un pré sous el ceus de 3 sols laus. |
| 1414 | Jean VERNA reconnaît tenir de l'Abbaye d'Hauterive une terre située à Magnedens, touchant la voie publique de l'Ogo « iter publicum de Ogo » (Annales frib. No. 4/1937) |
| 1424 | Reconnaissance de Pierre feu Antoin WARNOD d'Autignie en faveur du couvent d'Hauterive. |
| 1416 | Johannetus WUORNA est cité comme bourgeois de Fribourg. |
| 1441 | On trouve à Autigny: Antheyne WARNOZ, Anserni WUARNOZ et Petri WARNOZ. |
| 1445 | Antheno et Jehan WARNO ont payé 12 sols et 10 sols d'impôt pour la Bandery de la Novavilla, (Bannière de la Neuveville) à Autignie. (AEF Taille de Savoie da 1445) |
| 1447 | Dom. Jaques WERNESIUS (Vuarnoz) est vicaire de Belfaux. On le retrouve en 1477 prêtre, vicaire et chapelain. (Les chapelains prirent souvent le titre de vicaire). |
| 1475 | Le brave banneret VARNOD de Neuchâtel met en déroute l'armée de Charles le Téméraire qui voulait forcer l'entrée en Suisse par les défilés de Sulpice (Val de Travers). |
| 1476 | Pierre et Anteine WARNOZ d'Autigny, dans les rangs des Confédérés, sous la bannière d'Autigny, combattirent à Grandson et à Morat contre le duc Charles le Téméraire. |
| 1477 | Jonanin VARNOZ et Pierre du Piémont et de la Gazelle créèrent le moulin à papier de Serrières. (Feuille d'avis de Neuchâtel, 2 octobre 1938) |
| 1480 | On cite un nom de famille VUAGNIOT. |
| 1492, 1 Mars | Reconnaissance d'Anthoine WAGNEUR de Corserier pour la moitié et de Marguerite, fille de feu Jean Emery junior, épouse du dit Anthoine WAGNEUR du consentement de son dit mari pour l'autre moitié, pour des biens situés sur le territoire, fanages et confins de Corserier. Jean Farisey de Coyolens, résident à Corserey fait une reconnaissance pour des biens situés sur le territoire, fenage et confins de Corserier. Il vendit plus tard ses biens à Nicod WARNOZ ou VUARNOZ de Corserey; voir les reconnaissances faites par Jean et Hansmann WUARNOZ fils de Pierre WUARNOZ en 1558 et celle faite par Jean, fils du même Nicod WUARNOZ en 1525. |
| 1496, 21 Nov. | VUARNOZ (sans prénom), cité comme assistant au Conseil épiscopal du Conseil de Genève. |
| 1497, 25 Août | Dom. VUARNOZ fait don d'une gabelle de vin. (Reg. du Conseil de Genève, Kündig 1914) |

| | |
|--------------------|--|
| 1501 - 1600 | |
| 1504 | Pierre WUARNO donne 5 fl., Pierre WARNOZ, l'ancien, 10 fl., Antheyne WARNOZ, 40 gr., WARNOZ-Jaquet dou Teit, Jean WARNOZ, Nicod WARNOZ, Jaquet-WARNOZ, Gérald WUARNOZ, chacun 20 gr., Marmet WARNOZ, Jean WUARNOZ de Cottens, 2 fl., Antheyne WUARNOZ meunier et Jaquet et Jean WUARNOZ 5 fl. pour la fondation de la chapelle de St. Théodule à Autigny. |
| 1504, 7 Août | Anthoyne WARNOZ, Henri Marron de Coetin, Jean Herbettaz d'Aultigniez, jurés de l'église reconnaissent avoir reçu au nom de la chapelle de St. Théodule, nouvellement fondée, de Pierre Carnaul de Chénens, 100 liv. pour la fondation d'une messe dans cette chapelle. |
| 1513, 20 Janv. | Nicod VUARNOZ a donné ½ fauchée de pré pour la fondation d'un bénéfice à Corserey. (Dict. des paroisses t. IX/226) |
| 1518 | Ensuite de difficultés survenues entre le Chapitre de St. Nicolas à Fribourg, comme curé, soit le collateur d'Autigny d'une part et les paroissiens d'autre part, Anthoyne VUARNOZ, Jaquet du Teit d'Autigny, Pierre Grand de Chénens, Jean Magnu de Cottens comme jurés, représentent la commune et paroisse d' Autigny. |
| 1524, 1 Mars | Jaques WARNO d'Autigny, reconnaît devoir à Jehan de la Bay d'Autigny, 200 livres, donne sa maison et joril en hypothèque à Corserey. |
| 1525, 27. Janv. | Claude VUARNOZ d'Autigny loue un chéseau sous la ceuse de 3 sols et 1 copée d'avoine du seigneur Antoine Fillinger recteur du grand hôpital de Fribourg. |
| 1525, 10 Mars | Reconnaissance de Jean WARNOZ ou VUARNOZ fils de feu Nycod WARNOZ ou. VUARNOZ de Corserey, faite le 10 mars 1525 pour des biens situés à Corserier et acquis par feu Nycod WARNOZ, père dudit Jean WARNOZ, de Jean Pharisey, l'ainé du dit lieu de Corserier et reconnu auparavant par le dit Jean Pharisey. (AEF Grosse de Montagny, No. 122, fol. 97/113) |
| 1531, 30 mars | Pierre Cosandey de Cottens était gouverneur de ce lieu; à ce titre il prête à Jean-Michel alias WARNOZ de Cottens, 5 livres. Jean Mahon alias Gillet était caution. La chapelle possédait quelques rentes |
| 1536, 5 juil. | Pierre du Moulin et Pierre VUARNOZ notaires sous les sceaux d'Estavayer et Jean de Glannaz, seigneur de Cugy. |
| 1536 | Pour la prise de Romont en 1536, Corserey fournit 7 hommes: Gérard, de Crausaz, Antheyne Chassot, Antheyne Jaloux, Jean Desuces, Heinzmann WARNO, Olivey Servinet et Antheyne Gindroz. |
| 1537 | Nicod, fils de Jehan WUARNOZ, Jaques WUARNOZ d' Autigny, Jean fils de Jehan WUARNOZ, Antheyne WUARNOZ, Jehan WUARNOZ dit Cottin donnent 3 florins, 45 sols pour la fondation des vêpres dans l'église d'Autigny. |
| 1540 | Dom. Jean VUARNERY de Chénens, paroisse d'Autigny qui reçut l'institution de Sébastien de Montfaucon, évêque, fut le premier chapelain de St. Aubin nommé par les fondateurs Pierre et Gérard Quillet, qui fondèrent l'autel actuel en l'honneur de St. Antoine et St. Roch; cet autel était en pierre. Le chapelain devait y célébrer la messe trois fois par semaine et une messe chantée le jour de la St. Antoine. Les fondateurs donnèrent pour ce nouveau bénéfice une rente de 20 coupes de froment (mesure de Payerne) et un capital de 300 florins de Savoie, ainsi que tous les ornements nécessaires (80 quarterons de Payerne et 53 d'Estavayer). La fondation fut approuvée par le curé de St. Aubin. |
| 1542 | Jean WUARNOZ, Jean Bérard et Anthoyne Guisolan, gouverneurs jurés de l'autel de l'église d'Autigny et à ce nom, prêtent à François Bulay d'Autigny, 50 livres soit un intérêt de 50 sols; "un pré dessoubz la villa" est donné en hypothèque. |
| 1543 | Dom. Hantz WUARNOZ, vicaire et curé à St. Aubin de 1543 à 1561; il fut témoin du testament Bardet, Vicaire et de D. Gui de Bruel. |
| 1544, 17 juillet | Dem alten Cantor WUARNERY wird die Chorherrstelle des sel. Dekan gegönnt. |
| 1545 | Dom. Jean VAGNYOUR, vicaire à Belfaux |
| 1555 | Remont: Die Statt - Nicod WUARNO a payé 1 dick. d'impot. In der Kilchöry Martrand Avry: Jacquet WUARNO a payé 1 dick d'impôt. |

| | |
|------------------|---|
| | <p>In der Kilchöry Prez, Corserey: Hentz et Hanns WU.ARNO ont payé un écu bon et 1 dick.</p> <p>In der Kilchöry Aultenach: Claudio WUARNO a payé 4 écus bons d'impôt, par l'achat du comté de Gruyère. (5 cit. de AEF Taille de Gruyère de 1555)</p> <p>In der Kilchöry Curtion: Le WARNO a payé 1 dick. d'impôt.</p> <p>VUARNEY Michel est curé d'Echallens.</p> |
| 1557, 31 mars | Claude Mareschauld d'Autigny cède a son fils Francey, le marché qu'il a fait avec Dom. Hanso WUARNO, curé de St. Aubin. |
| 1558, 3 novembre | Reconnaissance de Jehan feu Nicod VUARNOZ de Corserey, faite le 3 novembre 1558, pour des biens acquis par feu son père Nicod VUARNOZ, de Jehan Farisey, l'ainé, à savoir les possessions situées au territoire et confins dudit Corserey, et au dit confessant advenus par les partages entre lui et Hannsmann VUARNOZ son frère, dont quelques-unes sont encore en indivis avec son frère Hannsman. (AEF. Grosse de Montagny No. 105 & 107) |
| 1560 | Petermann Guisolan est cité en justice par Amey Dombre de St. Jean Daut qui a marié Claudia fille de Nicod Tissot. Témoins à cette date a Corserey: Germann WARNO, Thomas Lottaz, Jenon Salvin. |
| 1563 | Dom. Petermann WUARNO fut vicaire à St. Aubin sous Motelli et Toni; ces curés ne résidèrent pas à St. Aubin. Plus tard, Petermann WUARNO devint curé. |
| 1570 | Reconnaissance de Hansman VUARNOZ de Corserey, faite le dernier jour de février 1570, pour un morcel de pré sis au fenage de Lentignie, lieu dit « Au Somont » qu'il possède ensuite d'acquis de Pierre feu Rolet Rossie de Grancevaz, daté du 11 nov. 1563, notarié Peterman Morel, notaire de Lentignie. (AEF. Grosse de Montagny No. 95) |
| 1579, 20 mars | Petermann WUARNO, vicaire à St. Aubin fait difficultés de payer son dû au curé de St. Aubin, Hans Thomy curé de Fribourg. |
| 1580, 29 sept. | Reconnaissance de Hannsman feu Nycod WARNO de Corserey, faite le 29 septembre 1580, biens situés sur le territoire de Corserey. (Importante reconnaissance par le nombre de possessions mentionnées dans la dite: feu Jean WARNO, frère d'Hannsmann et Arbanne, feu Jean et nièce dudit Hannsman, sont cités plusieurs fois dans cet acte). (AEF. Grosse de Montagny No. 97) |
| 1580, 22 oct. | Reconnaissance de Jehanne fille de feu Nycod Rey, présentement relicte de feu Claude WARNO, dudit Corserey, sa femme libérée, faite le 22 octobre 1580, pour des biens ayant appartenu auparavant à son premier mari: Jacques Martin et reconnus par le dit. (AEF. Grosse de Montagny No. 97) |
| 1581, 17. mai | Reconnaissance de Arbanne feu Jean WARNO, de Corserey, faite par elle même avec l'assistance et l'autorité d'hon. Guillaume Basset, mestraux dudit Corserey, le 17 mai 1581, pour des biens situés sur le territoire de Corserey et reconnus auparavant par Jean WARNO, père de la reconnaissante. (Hannsmann WARNO, ou WARNOZ, oncle de la reconnaissante est cité plusieurs fois dans cet acte). (AEF. Grosse de Montagny, No. 97) |
| 1581, 30. sept. | Reconnaissance des hon. Guillaume Basset, mestraux de Corserey, pour la moitié, Hannsman WARNO, pour la quarte part, et les héritiers de feu Girard Jaloux pour la restante quarte part faite le 30 septembre 1581, pour des biens situés sur le territoire de Corserey. (AEF. Grosse de Montagny, No. 97) |
| 1583, 26 avril | Reconnaissance de Nycod feu Hansman WARNO, de Corserey, faite le 26 avril 1583, pour des biens advenus au dit confessant ensuite d'eschange avec Claude Michiel, de Corserey, et situés sur le territoire dudit Corserey. (AEF. Grosse de Montagny, No. 97) |
| 1583, 22 juillet | Reconnaissance de François feu Claude WARNO, de Corserey, faite le 22 juillet 1583, par sa mère Janne Rey, en sa qualité d'adminatrice du corps et bien dudit François WARNO de menu dage son fils; des biens au dit François, son fils advenus et appartenant en vertu d'échange fait par sa mère en son nom, avec Claude Michiel de Corserey, biens situés sur le territoire de Corserey. (AEF. Grosse de Montagny, No. 97) |
| 1585 | Nicod VUARNOZ réclame une indemnité à cause d'une selle de cheval. |

| | |
|--------------------|--|
| 1589 | Le 15 juin, Anthon WUARNO de Praroman, paroisse d'Ependes, est reçu bourgeois forain de Fribourg. |
| 1595 | Claude WARNO et Louis Zosso cités au Conseil font défauts. Le 21 février, Marie VUARNOZ de Corserey réclame la solde de son fils. Le 28 février, le capitaine Gurmel reconnaît avoir remis une part de cette solde au fils VUARNOZ à Michon, par erreur. Le 7 mars, le capitaine Gurmel est invité à remettre 5 florins à Marie VUARNOZ. Le 6 avril, le capitaine Gurmel est invité à produire les rôles de guerre. Le 7 avril, Marie VUARNOZ demande que l'authenticité du rôle produit par le capitaine Gurmel soit confirmée par le serment. |
| 1598 | Michelle VUARNOZ et Joséphine Juat paraissent en justice le 13 mars. |
| 1601 - 1700 | |
| 1609, 10 septembre | Pierre VUARNOZ de Corserey sollicite un secours en bois. On lui donne des plantes de la forêt de Péroilles. |
| 1610, 3 novembre | Reconnaissances VUARNOZ, fils de Nicod VUARNOZ, de Corserey, faites pour des biens qu'ils possédaient en indivision sur le territoire de Corserey, dont une partie avait été reconnue par Hansman fils de Nicod VUARNOZ ou VUARNO, et d' autres biens acquis par feu Erbanne ffeu Jehan VUARNOZ. (AEF. Grosse de Montagny, No. 77) |
| 1610, 3 novembre | Reconnaissance de Marguerite, fille de feu Jean Joyoz, de Nyarlet le Boz et conspue de Françoyse, fille de feu Girard Jalloux, femme du devant nommé Claude VUARNOZ, faite par le dit VUARNOZ au nom de sa dite femme, pour des biens situés sur le territoire de Corserey. (AEF. Grosse de Montagny, No. 76) |
| 1610, 3 novembre | Reconnaissance d'Anthe et Jaques VUARNOZ, de Corserey, faites le 3 novembre 1610, pour des biens qu'il possédaient sur le territoire de Corserey et reconnus pour une partie auparavant par feu Hansman fils Nicoz VUARNOZ, et pour une autre partie Urbane ffeu Jean VUARNOZ. (AEF. Grosse de Montagny, No. 77) |
| 1610, novembre | Reconnaissance de Claude fils de Nicoz VUARNOZ de Corserey, faite le tier jour de novembre 1610, pour des biens situés sur le territoire de Corserey, dont une maison sise « Au Pontet » avec appartenances. Addition pour le dit Claude VUARNOZ de Corserey, fils de Nicod VUARNOZ, lieu dit « En Clod » : une pose de terre. (AEF. Grosse de Montagny, No. 76) |
| 1611, 27 mai | Reconnaissance de Jean VUARNOZ, de Corserey faite le 27 mai 1611, pour des biens reconnus dernièrement par Hansman fils de feu Nycod VUARNOZ et auparavant par le dit feu Hansman VUARNOZ, biens situés sur le territoire de Corserey, dont au village de Corserey, lieu dit « Au Pontet » : une maison avec le jordil party d'une pose et demie de terre et une pièce (moitié d'une oiche) indivise avec Claude VUARNOZ. (AEF. Grosse de Montagny, No.76) |
| 1611, 27 mai | Reconnaissance d'Anthe le fils de feu Pierre VUARNOZ de Corserey et de Jaques VUARNOZ, son frère, faite le 27 mai 1611 par Claude VUARNOZ, charge ayant des susnommés pupils Antoine et Jaques VUARNOZ, absentes, pour des biens situés au village de Corserey, lieu dict « Au Pontet » : un morcel de jordil, reconnu auparavant par feu Hansman fils de feu Nicod VUARNOZ. (AEF. Grosse de Montagny, No. 76) |
| 1612, 27 mai | Reconnaissance de Benoitte fille de Pierre VUARNOZ, de Corserey, faite par Claude VUARNOZ, son cousin et charge ayant (la dite Benoitte étant absente) pour des biens sur le territoire de Corserey et reconnus dernièrement par feu Hansman fils de feu Nicod VUARNOZ et auparavant par le dit Hansman VUARNOUZ (sic) aussi reconnus et à la dite confessante advenue par légitime succession paternelle, ascavoir au lieu dit « Au Pellex » territoire de Corserey, deux poses de terre. (AEF. Grosse de Montagny, No. 76) |
| 1616 | Guitte WARNO, caution de ffeu P. Grynet pour 700 L. garantie fournie à l'hôpital pour la pension de 2 enfants pendant 3 ans. |
| 1626, 15 février | Pour la somme de 400 écus bons, Françoise fille de Guillaume VUARNOZ de Fribourg, assistée de son père, fut reçue comme religieuse au couvent d'Estavayer, par le directeur François de la Velée, par la Prieure Sébastienne Bersier et les autres soeurs. |
| 1634 | Pernou VUARNOZ souffrant d'un bras sera visité par le docteur et suivant le cas, |

| | |
|------------------|---|
| | recevra 1 quarteron de blé et 1 florin de LL. EE. de Fribourg. |
| 1636, 9 juin | Le 9 juin, Jehan VUARNOZ de Corserey obtient concession pour vendre du vin aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'auberge à Prez. Trois ans plus tard, le 9 juillet 1642, Le Conseil avise le bailli de Montagny que cette concession est retirée. La concession d'une auberge à Prez faite à Blaise Philippona, sous l'enseigne de la « Cigogne » date de 1647. En septembre 1470, pour la bénichon de Prez, le grand Sautier et Nicolas Uldrisat ont reçu 14 sols pour être venu faire la police à l'occasion de cette réjouissance. En ce temps là, on buvait bien et on cognait dur en cas de discussion. |
| 1654, 25 octobre | Reconnaissance de Pierre fils de feu Jaques VUARNOZ de Corserey, paroisse de Pré, faite le 25 octobre 1654 pour des biens situés sur le territoire de Corserey et reconnus auparavant par Antoyne et Jaques VUARNOZ et plus anciennement par Hansman VUARNOZ. (AEF. Grosse du bailliage de Montagny. No. 57) |
| 1654, 25 octobre | Reconnaissance de Jean ffeu Claude VUARNOZ, de Corserey, paroisse de Prez, faite le 25 octobre 1654 pour des biens situés sur le territoire de Corserey, biens reconnus auparavant par Claude, fils de Nicoud VUARNOZ et antérieurement par Hansman VUARNOZ. (AEF. Grosse de Montagny, No. 57) |
| 1654, 25 octobre | Reconnaissance de Jean fils de Claude VUARNOZ, de Corserey, faite le 25 octobre 1654, pour des biens situés sur le territoire de Corserey, dont une maison contenant cinq cours, sise au lieu dit « Au Pontet » (quelques autres personnages de la dite famille sont cités dans cette reconnaissance). (AEF. Grosse de Montagny, No. 56) |
| 1656, 27 juin | Naissance de Johanna, fille de Pierre et Franciska Vuarnoz. Parrain: Paneratus Champmartin Marraine: Johanna Lottaz. |
| 1657 | Reconnaissance de Jaquenez Guisolan, femme de Gaspard Chastanier à Corserey, absente, représentée par Jean, fils de Claude VUARNOZ, pour des biens à Corserey. |
| 1672 | Anna-Marie VUARNOZ, femme d'Anthoyne Hugonin, obtient l'autorisation de vendre sa maison. |
| 1692, 29 octobre | Reconnaissance de Jaques, Benoitte, Anne et Marguerite, enfants de feu Jean fils de Claude VUARNOZ, dudit Corserey, faite le 29 oct. 1692, par le dit Jaques VUARNOZ, en son nom et celui de ses dites soeurs avec lui indivises, pour des biens situés sur le territoire de Corserey, dont une maison au lieu dit « Au Pontet » contenant cinq cours. (AEF. Grosse de Montagny, No. 37) |
| 1692, 29 octobre | Reconnaissance de Pierre ffeu Jean fils de Claude VUARNOZ, de Corserey, faite par Anne, sa femme, a son nom, le 29 octobre 1692, pour des biens situés sur le territoire de Corserey. (AEF. Grosse de Montagny, No. 37) |
| 1692, 30 octobre | Reconnaissance de Techly, Jeanne et Anteyne filles de feu Pierre VUARNOZ, faite par la dite Techly VUARNOZ, en son nom et celui de ses soeurs avec elle indivises, pour des biens sis rière le territoire de Corserey et reconnus dernièrement par Pierre fils de Jaques VUARNOZ, et aux dites confessantes de légitime succession et partages advenus. (AEF. Grosse de Montagny, No. 37) |
| 1692, 30 octobre | Reconnaissance de George fils de feu Jean fils de Claude VUARNOZ, dudit Corserey, faite le 30 octobre 1692 pour des biens situés sur le territoire de Corserey, pour des biens reconnus par Jean fils de Claude VUARNOZ, père de George, et auparavant tant par Guillaume Lottas que par Claude fils de Nicoud VUARNOZ et au dit confessant de légitime succession paternelle et partages advenus... (AEF. Grosse de Montagny, No. 37) |
| 1692, 30 octobre | Reconnaissance d'honneste Jaques fils du prénommé George fils de feu Jean VUARNOZ dudit Corserey, faite le 30 octobre 1692, lequel a confessé « tenir et posséder les pièces suivantes sises rière le territoire dudit Corserey... dont au lieu dict: « En la Grossaz Roche sous le cours de l'arbogne », une raise avec ses émoluments et appartenances quelqconques au dict reconnaissant nouvellement accensée dicts souverains seigneurs, joux a la sentence exhibée au soussigné en datte du jour du mois de juin de l'an mille six cents octante sept, signé Monsieur le secrétaire de Fribourg, sous la cense annuelle et perpétuelle d'un batz fribourgeois ». (AEF: Grosse du bailliage de Montagny, No. 37) |

| | |
|--------------------|---|
| 1695, 10 Janvier | Johanny Camelique de Cournilliens, paroisse de Courtion se marie avec Claudia Wuarno de Corserey, paroisse de Prez. «Matrimonio cuncti funt Joanny Camelique ex Cournillien parochia Cortion, cum Claudia Wuarno de Corserai parochia Pris circa 10 January 1695 alibi coniuncti.» (Registre des mariages de la paroisse de Courtion) |
| 1695, 5 septembre | Jaques fils d'hon. George VUARNOZ de Corserey et hon. Pierre Défferard, juré dudit Corserey, traitant au nom de sa fille Anne-Marie, lui reconnu une dote de 700 florins, bonne monnaie dans Fribourg coursable, une vache évaluée 15 écus même monnaie, outre son trossel reçu et stipulé par Gumy, etc. Témoins: Jost Python, du Grand Conseil de Fribourg et Pierre Cudrex demeurant à Corserey. |
| 1698, 4 janvier | Jaques VUARNOZ le jeune, achète de Dix Vich Fisch d'Ependes, une chènevière à Champ si grand, jouxtant l'hoirie de Nicolas Pollet le Seul, le bien commun d'occident, hoirs de Pierre VUARNOZ d'Orient à bise. Témoins: Hans Ackermann de Dirlaret et Jean Carlet de la Roche. |
| 1699, 22 juin | George VUARNOZ achète une demie pose de terre « Dessus les Wattes » de Jean Grady y demeurant. Temoins: Pierre fils de feu Claude Morel et Henri Sudan à Lentigny |
| 1700, 20 mai | Maistre Jaques VUARNOZ le jeune, charpentier à Corserey achète de Jean Blanchard, de Lussy, une pose et demie de terre en Champ si grand, qui fut bien de feu le Conseiller Béat Python (Jacot). Temoins: Pierre fils de feu Jaques Morel et Peter Ekez à Lentigny. |
| 1701 - 1800 | |
| 1716, 7 décembre | Jost VUARNOZ, Juré de Corserey vend à Anne-Marie Devaud; veuve de Jaques Défferard de Corserey, une pose au Bry sus le Fierdoz, qui jouxte la terre des hoirs de Pierre Défferard d'orient, de Benoicte VUARNOZ d'occident, celle de Joseph Buchmann de bise, pour le prix de 8 écus bons et 5 batz d'honoraires. |
| 1764, 17 novembre | Joseph VARNOU de Corserey se voit déléguer un huissier; il laisse accumuler les intérêts de sa dette envers la société économique. |
| 1768, 16 mai | Le Sieur Jean ffeu Jost VUARNOZ de Corserey a été élu justicier, ayant prêté le serment ordinaire. |
| 1769, 13 mars | Le gouverneur de Corserey a re-confirmé le Sieur Jean VUARNOZ comme membre de la Justice. |
| 1769, 19 juillet | Reconnaissance de Joseph fils de Jean-Pierre VUARNOZ, de Corserey, faite le 19 juillet 1769, par le dit Jean-Pierre VUARNOZ, agissant au nom de son fils Joseph, qui a confessé et reconnu tenir et posséder les biens dernièrement reconnus, le 29 octobre 1692, par Anne femme de Pierre ffeu Jean fils de Claude VUARNOZ, au nom de son dit mary pour une maison, grange courtil et oche consistante aujourd'hui en ce qui suit: A Corserey, une maison, grange, étable, chappetel, aisances et jardin contenant le tout douzain et seizaine déposé, jouxte le paquier commun et en partie l'Arbogne de toutes parts sous la cense annuelle et perpétuelle de 15 sols fribourgeois, payable et rendable à qui condevant. Jean VUARNOZ, justicier est témoin. (AEF. Grosse de Montagny, No. 9) |
| 1769, 19 juillet | Reconnaissance du Sr. Jean Pierre ffeu Jaques VUARNOZ, ancien justicier de Corserey, faite le 19 juillet 1769, pour des biens situés sur le territoire de Corserey, dont « En la Grosse Roche » une maison, grange, étables, grenier, jardin, aisances et verger. (Reconnaissance importante tant par le nombre de possessions mentionnées que par les indications généalogiques sur les Vuarnoz) (AEF. Grosse de Montagny, No. 9) |
| 1769, 19 juillet | Reconnaissance de Jean ffeu Jaques VUARNOZ, raisseur, de Corserey, lequel homme franc et libre de Fribourg, pour de nombreux biens situés sur le territoire de Corserey, dont « A la Grosse Roche », une maison, grange, étables, chapetel, aisances, jardin, grenier et verger, et au dit lieu, la moitié des biens nouvellement procédé des paquiers communs, le Sieur Jean-Pierre VUARNOZ, son frère, pour l'autre moitié d'un four jouxte le paquier commun de toutes parts, et au même lieu, une scie sur le cours de l'Arbogne avec ses émoluments et appartenances quelconques, dernière- |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|---|--------|----|------|---|--|--------|-------|---|----|---|--------|--------|---|---|--|--------|-----|---|---|---|
| | <p>ment accensée au dernier reconnaissant par nos SS. et Princes en date du second jour du mois de juin 1687, se limitant juxte le paquier commun devers Vent, Bise et Occident, et le ruisseau de l'Arbogne devers Orient, sous la cense annuelle et perpétuelle d'un batz fribourgeois.</p> <p>(Voir la reconnaissance pour les autres biens reconnus par Jean ffeu Jaques VURNOZ, raiseur de Corserey)</p> <p>(AEF. Grosse de Montagny, No. 9)</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1769, 19 juillet | <p>Reconnaissance de Jean ffeu Jost VUARNOZ, justicier de Corserey, et de Jean ffeu Jaques ffeu le dit Jost VUARNOZ, dudit lieu, faite le 19 juillet 1769, pour des biens qu'ils possèdent sur le territoire de cette commune, dont « Au Village de Corserey », « Au Praz de la Pontannaz » et « En l'Epine » : une possession avec une maison, grange, étables, une autre grange, étables et grenier et jardin contenant le tout sept poses.</p> <p>(Cette reconnaissance contient de précieuses indications sur les générations antérieures qui possédaient ces biens)</p> <p>(AEF. Grosse de Montagny, No. 9)</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1769 | <p>En 1769, il y avait à Corserey 24 propriétaires fonciers; parmi ceux-ci il faut relever:</p> <p>VUARNOZ Jean ffeu Jost' et son neveu VUARNOZ Jean-Pierre, ffeu Jaques, ancien juré VUARNOZ Joseph, son fils VUARNOZ Jean ffeu Jaques, raiseur.</p> <p>A la même date, Jean ffeu Jost VUARNOZ, justicier de Corserey et honnête Jean ffeu Jaques ffeu le dit Jost san neveu, sont propriétaires de:</p> <p>Es Pontet, acheté de l'Abbaye de Payerne le 10 mars 1524 Au Pré de la Fontaine, acheté de François-Auguste Diesbach et de Jost Python, fils de ffeu Béat Python, conseiller d'Etat.</p> <p>En l'Epine, 1 pose 2/3 En la Colornbeire, champ signeu, champ de Caroz En la Perrausaz A la fin d'Avaud, dessus clos En la Chardonniatz Es Esserts-Vignoux, dessus clos En Vanrayés, champ vivant de 1½ pose Derrey les Vuattez En la Combaz au Cuarel Au Praz Domont En la Grangettaz En la Figaz Au Chassez-bois Derrez Maret Dessous le grand Glos, 2¾ poses En Travallaz A l'Essert sous Rotta Au Saulgy En Praz Vugny En Farisey, 1 pose En Bry sur les vaux, 18 poses arribles,</p> <p>Corvée de charrois trois fois l'année où pour celles-ci, six sols lausannoises, le charroi des victuailles à ses propres missions, ou nos souverains seigneurs feront résidence et demeure, toutefois en deça du bois appelé Le Jorat.</p> <p>Un jour entier pour charrier la gerberie et mussillerie comme est accotée de toute antiquité au dit Corserey.</p> <p>Sommaire :</p> <table border="1"> <tr> <td>Argent</td> <td>5</td> <td>11 d</td> <td>4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avoine</td> <td>129 v</td> <td>5</td> <td>10</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Chapon</td> <td>15 Ent</td> <td>5</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Corvée</td> <td>5 g</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>6</td> </tr> </table> | Argent | 5 | 11 d | 4 | | Avoine | 129 v | 5 | 10 | 6 | Chapon | 15 Ent | 5 | 3 | | Corvée | 5 g | 6 | 7 | 6 |
| Argent | 5 | 11 d | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Avoine | 129 v | 5 | 10 | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chapon | 15 Ent | 5 | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Corvée | 5 g | 6 | 7 | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|--------------------|---|
| | <p>Jean-Pierre VUARNOZ feu Jaques, ancien Justicier Joseph, son fils Jean feu Jaques, raiseur Jean feu Pierre, fils de Jaques, possédaient en La Collombeire seitorrées et sexte de pré sur lequel sont un chatellet, une grange, deux étables et chappetel jouxtant le pré de Jean VUARNOZ et son neveu.</p> |
| 1783, 27 décembre | Naissance de Jean-Joseph VUARNOZ, alias Françoise Maudonnet. (Il fut élu le 26 février 1831 premier syndic de Corserey. Décède en 1855) |
| 1801 - 1850 | |
| 1818, 6 janvier | La commune de Corserey paie 4 francs au juge VUARNOZ pour son salaire de forestier communal. |
| 1818, 26 juin | <p>Le docteur Tadini, oculiste de Paris, vient de rendre la vue gratuitement au nommé Jean VUARNOZ de Corserey, paroisse de Prez, age de 70 ans, cataracte depuis 5 ans.</p> <p>Une opération a été faite à l'hôpital de ville, en présence de MM. les Magistrats, médecins, chirurgiens et amateurs; le docteur Tadini a en outre rendu la lumière au Rd. Mr. Clerc, curé de Lentigny. Mr. Tadini est aussi attendu dans plusieurs cantons de la Suisse; il loge à l'hôtel des Marchands. (Feuille d'avis de Fribourg, 26 juin 1818)</p> |
| 1821, 19. janvier | La commune de Corserey paie à Jean VUARNOZ, 5 francs et 5 rappen pour un tison qu'il a fourni pour la maison des régents. |
| 1831, 26 février | Erection de la commune de Corserey. Jean-Joseph feu Louis VUARNOZ en est le premier syndic. Il habitait la maison No. 42 au Monnat. |
| 1833, 24 décembre | Jean-Joseph VUARNOZ gouverneur de la vénérable chapelle de Corserey, déclare avoir reçu de Jaques Chatagny, indivis le montant de deux cent cinquante francs avec prorata depuis le 12 juin passé, provenant d'argent pour le Bry, appartenant au bénéfice de la vénérable chapelle de Corserey |
| 1847, 7 novembre | Lors de la guerre du Sonderbund, au siège de Fribourg, le soldat Pierre VUARNOZ, placé en sentinelle sur la route de Fribourg à Berne, près d'Angstorf, est atteint par une balle qui lui traverse ses vêtements et vient s'amortir sur la partie gauche d'une médaille de la Vierge qu'il portait sur lui. (Voir relation spéciale, page 47) |